



Mon assureur transmet mon dossier à une société de contentieu

Par **nejdie**, le **03/01/2008** à **22:58**

j'ai souscrit une assurance voiture en france. Ayant un permis étranger je suis soumi à une franchise de 750 euros en cas de responsabilité dans un accident.rnJ'ai eu un accident dans lequel ma responsabilité a été engagé. L'assurance me réclame donc 750 euro.rnNe pouvant payer la totalité et au vues de mes revenus j'ai proposé à mon assureur de lui verser 20 euros par mois.rnCe dernier refuse il veut 50 euros par mois et à tranmis mon dossier à une société de contentieu en a t-il le droit puisque je ne refuse pas de payer mais que je ne peux lui régler que 20 euros par moi et il m'informe que les frais de la société de contentieu seront à ma charge. Est-ce légal?

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008** à **23:19**

Bonjour.rnrnOui, c'est tout à fait légal. Il est en droit d'exiger la totalité tout de suite..